



Retour d'informations au SECO et procédure de recours

En tant que mandant de la promotion publique des exportations, le SECO accorde une grande attention aux avis d'entreprises suisses et d'institutions partenaires sur les prestations de Switzerland Global Enterprise (S-GE) et, plus généralement, sur le développement de la promotion des exportations. Vos retours sont précieux pour nous et sont toujours les bienvenus :

Mme Mira Schär
Secrétariat d'État à l'économie SECO
Direction de la promotion économique
Secteur Promotion des exportations / Place économique
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
mira.schaer@seco.admin.ch
058 464 40 07

La voie de droit qui s'offre à un tiers qui fait recours contre Switzerland Global Enterprise dans le cadre de l'exercice de son mandat est la suivante :

1. Il forme recours à l'intention du conseil d'administration de S-GE, qu'il adresse à :

Switzerland Global Enterprise
M. Ralph Rütsche
Stampfenbachstrasse 85
8006 Zurich

Il décrit le motif de son recours (une page A4 maximum).

Le conseil d'administration de S-GE s'attachera à parvenir à une solution amiable.

2. Si le tiers recourant et le conseil d'administration de S-GE ne parviennent pas à un accord, l'affaire est portée devant le SECO.